

1. L'association Château-Patrimoine organise un concours photo dont les objectifs sont l'inventaire et l'enregistrement du patrimoine, avec **constitution d'un fonds de photographies actuelles ou anciennes** sur Château.
2. À chaque édition de ce concours un thème particulier est privilégié. En **2024**, pour sa huitième édition, le thème retenu est « **L'agriculture à Château** – travaux et récoltes dans les champs, les prés, les jardins et les bois... ».
3. Ce concours est ouvert à tous, habitants de la commune ou non. Il concerne tout type de photographie (numérique ou argentique, noir et blanc ou couleur) présentant la meilleure définition possible pour permettre des tirages corrects.
4. Les concurrents déposeront (ou enverront) **avant le 14 septembre 2024** à Château-Patrimoine, 71250 Château, dans une enveloppe unique **5 photographies maximum** et sur une feuille séparée leur nom, prénom, adresse postale, téléphone et éventuellement e-mail.
5. Les tirages photos fournis seront au format **13 x 18 cm** (5 x 7 inches) et réalisés sur papier photo uniquement, par le candidat lui-même ou par une société commerciale. Au dos de chaque photo noter le nom du concurrent et le **titre** de la photo avec indication du lieu* et du mois de prise de vue. (* par exemple nom du lieu-dit).
6. Les photos, seulement repérées par un numéro, seront présentées au public. Ce dernier sera consulté et appelé à choisir ses photos préférées (maximum 5 par visiteur) à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (**22 septembre 2024**).
7. Le jury sera composé des membres du conseil d'administration (au moins 4), de 2 représentants de la municipalité et si possible d'un photographe professionnel. Il se réunira après la sélection du public qui lui servira de base au choix des trois premiers prix. Les critères du choix seront l'originalité de la vision : sujet présenté sous un angle nouveau ou de façon inédite, valeur artistique, technique photographique (mise au point, cadrage, valeurs, accord des couleurs, esthétique,...), valeur documentaire actuelle ou passée...
8. Le choix définitif des photos gagnantes du concours sera adopté à la majorité des voix du jury, la voix du Président de Château-Patrimoine étant prépondérante en cas d'égalité. Les trois premières photos sélectionnées obtiendront le Prix Château-Patrimoine (avec cadeau en nature). Elles seront agrandies par un professionnel et exposées dans la salle communale. Les lauréats seront rapidement avertis par téléphone, mail ou courrier.
9. -Les concurrents autorisent Château-Patrimoine à utiliser librement les photographies qui lui auront été adressées pour la sélection. Elles seront utilisées à des fins culturelles avec la légende et le nom de l'auteur. Elles pourront être publiées sur Internet (site de la commune, site de Château-Patrimoine) et certaines pourront également servir à l'édition de cartes postales, d'un catalogue, d'un calendrier ou d'un poster vendus au profit de l'association Château-Patrimoine.
10. Toute participation au concours photo vaut acceptation de ce règlement.